

# Trémeur Infos



## Bulletin d'Information n° 15 – Décembre 2017

La réforme territoriale est en place depuis un an. Promulguée à la fin de l'été 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) a profondément modifié les territoires de nos intercommunalités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Lamballe Terre et Mer (LTM) est notre nouvelle entité communautaire. Ce bouleversement, décidé par le législateur, nous a amenés à travailler avec des communes que nous ne connaissions pas auparavant. Au cours de l'année écoulée, 16 Conseils Communautaires, 40 Bureaux communautaires, de multiples réunions des commissions et la disponibilité des agents et responsables des différents services ont permis d'organiser la nouvelle collectivité et de définir la participation des 40 communes au projet collectif.

Certes, il a parfois fallu faire preuve d'inventivité mais, grâce à la bonne entente de « Dinan Agglo » et de « LTM » et leur volonté commune de servir au mieux les habitants, nous allons pouvoir atteindre l'objectif de maintenir le même niveau de qualité et de proximité des services assurés précédemment par le Pays de Du Guesclin. Les responsables des commissions sont venus dans chaque commune pour faire l'inventaire de l'existant et informer les élus de ce qui est envisagé. Des « ambassadeurs » vont également passer dans chaque maison pour expliquer les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers. Vous pourrez également profiter de leur passage, pour trouver, avec eux, la solution la mieux adaptée à votre situation.

En cette fin d'année, notre commune a revêtu ses habits de lumière. Bruno, Benoît, les membres de la commission « Communication, information et cérémonies » et des bénévoles ont fait preuve d'imagination pour renouveler la « magie de Noël ». Les illuminations, la mise en scène des personnages autour de la crèche, contribuent à la féerie de Noël. Le Père Noël, lui aussi, a innové. Depuis le 2 décembre, il a déposé, au « Trém'Neizh Café », une ÉNORME boîte aux lettres pour recueillir les courriers, les dessins des enfants et bien entendu toutes les listes de cadeaux demandés par les enfants. Elle a été confectionnée par son LUTIN charpentier et elle sera présente jusqu'au dimanche 24 décembre à 13 heures. Toutes les lettres seront lues attentivement et le Père Noël prendra le temps de répondre à chacune d'entre elles.

La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera à la salle des fêtes le samedi 13 janvier à 19H00. Nous vous présenterons les projets que nous allons conduire au cours de l'année 2018.

**Les élus et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles et amis, de joyeuses fêtes et vous adresser tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2018.**

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire, Francis DAULT.

### *Permanences du Maire et des Adjointes*

#### **Prochaine permanence de 11h00 à 12h30 :**

- Samedi 6 janvier par Guy CORBEL
- Samedi 13 janvier : cérémonie des vœux
- Samedi 20 janvier par Thérèse LEFORESTIER

### *Nouveaux Habitants*

- ◆ EL GMOURI Mouhsine et Barbara et leur fille au 3 rue de la Rouelle.

### *État-Civil*

#### **Naissance :**

- ◆ Shanna MALLARD, née à SAINT-BRIEUC le 1<sup>er</sup> novembre 2017, fille de Diallo et Jean-François MALLARD, domiciliés 4 lotissement de l'Abbaye.

#### **Décès :**

- ◆ Pierre BASSET, en résidence à la Ruais, décédé à PARIS 14<sup>ème</sup> Arr<sup>t</sup> le 4 décembre 2017 à l'âge de 85 ans.

## Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux 2018 aura lieu le **samedi 13 janvier 2018, à 19 heures, à la salle des fêtes.** Toute la population est cordialement invitée à y participer.

## Fermeture du secrétariat

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les mercredis 20 et 27 décembre 2017 et 3 janvier 2018.

## Service National

Les jeunes gens et jeunes filles âgés de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie à compter de leur date d'anniversaire, et au plus tard dans les 3 mois qui suivent. Se présenter en mairie muni de la carte d'identité et du livret de famille.

## Inscriptions listes électorales

Les inscriptions se font à la mairie, aux heures d'ouverture, avant le samedi 30 décembre ; la mairie étant habituellement fermée le samedi, une permanence spéciale du secrétariat sera assurée le samedi 30 décembre 2017, de 10 heures à 12 heures. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ce rappel est aussi l'occasion, pour tous les inscrits, de contrôler l'exactitude des renseignements indiqués sur la carte d'électeur et de passer à la mairie en cas d'anomalie constatée.

Pour **VOTER,**



Actus

## Permis de conduire / immatriculations

**Depuis le jeudi 2 novembre 2017,** la préfecture n'assure plus l'accueil du public pour les procédures liées aux immatriculations et aux permis de conduire. Ces démarches sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

## Nids de frelons asiatiques



Le FGDON 22 nous informe qu'il n'est plus nécessaire de traiter les nids de frelons asiatiques, ceux-ci n'ayant plus ou peu d'activité : les frelons meurent l'hiver et les reines (qui survivent) ont quitté les nids. La campagne 2017 est donc terminée.

## Enrobés particuliers

A l'occasion des travaux de finition du lotissement de l'Abbaye, programmés en février – mars 2018, les particuliers intéressés par la réalisation d'enrobés chez eux peuvent contacter l'entreprise SPTP afin d'établir un devis. Cette démarche entre particuliers et entreprise n'engage en rien la responsabilité de la municipalité en termes de niveau de prix obtenu.

Contact : SPTP – M. GERBAUD : 02.96.94.00.83

## Important

Les articles pour l'Ardoulette qui paraîtra début février devront être transmis en mairie pour le **Mercredi 17 janvier 2018.**

## Vols par ruse - Alerte de la Gendarmerie

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols commis au préjudice des personnes âgées sur le département.** Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire.

### CONSIGNES A SUIVRE :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide et faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez de l'argent.
- Ne faites jamais entrer des inconnus chez vous. Si c'est un professionnel, il doit avoir pris rendez-vous et vous montrer sa carte. Vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur.
- Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type et couleur du véhicule utilisé, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.
- **Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.**
- Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17).

## Conciliateur de justice

**Prochaine permanence** de M. Antoine VIRENQUE, conciliateur de justice, mercredi 20 décembre 2017, 14h00, à la mairie de Caulnes (02 96 88 70 30).

## Club des Ifs

**Mercredi 20 décembre à la salle des fêtes,** à 14h00 : renouvellement des timbres adhérents pour 2018, et bûche de Noël à 16h30.

## Amicale Laïque

Le mois de décembre 2017 a été chargé pour l'Amicale laïque et nous souhaitons vous remercier pour votre participation. Vous avez été nombreux à nous commander des chocolats, à acheter des sapins auprès de notre partenaire et à participer au Loto. Les bénéfices de ces actions, nous ont permis, entre autres, d'offrir aux enfants un spectacle de Noël qui s'est déroulé le 17 décembre 2017 pendant lequel ils ont pu profiter de la visite du Père Noël et de sa hotte, ainsi que d'offrir aux enseignantes du matériel pédagogique.

L'ensemble de l'équipe vous remercie encore pour la confiance que vous lui accordez à chaque fois et vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année.

## Petites annonces

- Martine REBOURS, assistante maternelle agréée, 1 rue du Pontret, est disponible pour garder un enfant à partir de janvier 2018 (Tél. : 02.96.84.87.11).